

Approuvé par le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales du 12/09/2023
Présenté à la CFVU du 28 septembre 2023

VIE UNIVERSITAIRE

Dossiers de demande d'habilitation – Ecole des Sciences Infirmières

Mise en œuvre du projet d'expérimentation d'universitarisation des spécialités infirmières et cadre de santé depuis la rentrée 2022-2023.*

Phase 1 mise en œuvre de cette expérimentation dans le cadre d'un conventionnement Région-AMU-AP-HM la première année. Une dérogation pour renouveler d'une année cette convention a été demandée par l'AP-HM et accordée pour l'année universitaire 2023-2024 (convention en cours de finalisation).

Phase 2 : intégration organique des filières de spécialités infirmières et cadre de santé à l'Université, en anticipation sur la concrétisation du projet PARAMED, regroupant toutes les formations paramédicales sur le campus Nord.

Nécessité pour Aix-Marseille Université d'une demande d'agrément du Conseil Régional PACA concernant ces filières de formation pour les accueillir à la rentrée 2024-2025, en accord avec l'AP-HM.

- IADE : 60 étudiants
- IPDE : 80 étudiants
- Cadre de santé : 100 étudiants
- IBODE : 60 étudiants

**Autorisation par arrêté ministériel du 9 septembre 2021 :*